

Bibliothèque numérique

medic@

**Huzard, J.-B.. Notice sur les mots
hippiatre, vétérinaire et maréchal, par
J.-B. Huzard. Troisième édition**

Paris : imprimerie de Madame Huzard, 1816.

Cote : Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

INSTITUTIONS DE LA FRANCE
SUR LES MOTS
SUR LES MOTS

HIPPIATRE, VÉTÉRINAIRE
ET MARÉCHAL,

PAR J. B. HUZARD.

TROISIÈME ÉDITION.

Les Grecs n'ont point donné de nom à la médecine des animaux domestiques, et à celui qui l'exerçoit; l'un et l'autre se trouvoient compris implicitement dans le mot *iatrique* (*ἰατρική*), médecine; *iatre* ou *iatros* (*ἰατρός*), médecin.

La médecine des chevaux qui, vraisemblablement, fut pratiquée par cette nation beaucoup plus que celle des autres animaux à l'usage de l'homme, est la seule qui eut un nom particulier composé de celui de la médecine (*ἰατρική*), et de celui du cheval (*ἵππος*); on l'appela *hippiatrique* (*ἱππιατρική*); et celui qui l'exerçoit, *hippiatre* (*ἱππιατρός*).



Les Romains donnèrent souvent le nom seul de *veterinaria* à la médecine des bêtes de somme, et ils appellèrent *veterinarius* celui qui la pratiquoit; quelquefois ces deux expressions étoient accompagnées de *medicina* ou *medicus*.

Ils appellèrent aussi *mulo-medicina*, la médecine particulière des solipèdes, et *mulo-medicus* celui qui l'exerçoit; c'est l'*hippiatrique* des Grecs.

Celui qui forge les fers pour les pieds des chevaux et qui les ferre, n'avoit point de nom chez les Grecs et chez les Romains; c'est une preuve à ajouter à celles que j'ai rapportées ailleurs (1), en faveur de l'opinion que les chevaux n'étoient point ferrés chez ces peuples, et que cette pratique est moderne.

Ce qui paroîtra singulier, peut-être, c'est qu'il n'en a pas non plus chez nous; tandis que les Russes, les Suédois, les Danois, les Allemands, les Hollandais et les Flamands, les Anglais, les Italiens, les Espagnols et les Portugais, etc., lui en ont donné un qu'ils lui conservent encore.

(1) *Théâtre d'Agriculture et Message des Champs, d'Olivier de Serres*, nouvelle édition en 2 vol. in-4°. tome I, page 630, note 121.

Le mot *maresculus*, *maréchal*, que nous avons appliqué depuis long-temps à celui qui ferre les chevaux, comme à celui qui les traite quand ils sont malades, et dont nous avons fait *maréchallerie*, dans le même sens, n'est point latin, mais celte ou gaulois latinisé; il est par conséquent moderne.

Il dérive du mot celtique *marc'h*, *mark* ou *marh* (*cheval*); mot qui existe encore dans plusieurs langues du Nord, et dont les dérivés se retrouvent dans presque toutes celles de l'Europe, et du mot *schalk*, qui signifie *serviteur*.

On sait que le *maréchal* étoit, sous nos rois de la troisième race, celui qui avoit le commandement, le soin des haras, des chevaux du prince, soit à l'armée, soit ailleurs; c'étoit le *caballorum præfектus*, le *præfectum equorum*, le *magister equitum*.

La *maréchallerie* (*marescalia*, *mareschalcia*) étoit l'écurie (*equile*), l'estable à chevaux (*stabulum equorum*, *equistratium*). Le chef de l'écurie étoit le *connétable* (*comes stabuli*); il avoit précédé, en France, le *maréchal*, sous les deux premières races.

Quoique l'origine des dignités politiques et militaires qui portent aujourd'hui encore le titre de *maréchal*, soit bien évidemment la

même que celle de notre *maréchal*, il ne lui appartenloit point primitivement, ce n'est que lorsque les maréchaux grands seigneurs eurent d'autres fonctions à remplir, que les maréchaux d'écurie conservèrent, prirent ou envahirent ce titre : aussi avons-nous été forcés d'en faire une mauvaise division en *maréchal-ferrant*, que l'on appeloit autrefois *fevbre-maréchal*, qui est le *solearum equinarum faber*, le *fabrum ferrarium*, le *ferrarius* des Latins modernes, et en *maréchal-expert*, qui est l'*hippiatre* proprement dit, le *medicus equarius* (1).

Quoique presque tous les Dictionnaires aient confondu ces deux mots ou plutôt ces deux fonctions, il est certain néanmoins qu'avec un peu d'attention on les distingue aisément encore, que bientôt on reconnoît que :

Le *marchalk* des Russes n'est point leur *kovayb* (*kovatchèrvièr*) qui ferre les pieds des chevaux;

Le *marskalk* des Suédois n'est point leur *hosmed*;

Le *marskalken* des Danois n'est point leur *en grov-smed*;

(1) Voyez les Dictionnaires de *Dom Pelletier*, de *Ménage*, de *Ducange*, de *Carpentier*, etc.

Le *marschall* des Allemands, leur *rosz-arzt* ou *pferde-arzt*, ne sont point leur *hufschmidt*;

Le *maarschalk* des Hollandais et des Flamands n'est point leur *hoef-smid*;

Le *marshal* des Anglais n'est point leur *farrier*;

Le *marescialo* ou *marescalo* des Italiens n'est point leur *ferraro*, *ferratore*, leur *maniscalco*;

Le *mariscal* des Espagnols et des Portugais, l'*albéitar* des premiers et l'*alveitar* des seconds qui est le *vétérinaire* des Arabes, ne sont point leur *herrador* ou leur *ferrador*, etc.

J'observerai encore que tous les noms donnés dans ces différentes langues à celui qui ferre le pied du cheval, se rapportent au pied ou au métal qu'on y applique, et sont modernes, tandis que le mot *maréchal* est évidemment plus ancien.

Ce sont peut-être les collecteurs, les compilateurs, les éditeurs et les traducteurs, qui ont donné naissance à la confusion qu'on trouve dans les Dictionnaires.

La collection grecque que *Grynaeus* publia à Bâle en 1537, sous le titre d'*Hippiatrique* (Ἵππιατρικῶν βιβλία δύω), a aussi le titre latin de *Veterinaria medicina*, que *Ruel* lui avoit déjà donné dans sa traduction latine de 1530.

Massé, qui l'a traduite en français en 1563, l'a appelée, dans le titre seulement, l'*Art vétérinaire*, ou *Grande maréchalerie*, et dans l'ouvrage il l'appelle *la vétérinaire ou l'hippiatrie*.

La collection latine de *Vegèce*, imprimée à Bâle en 1528, porte aussi et collectivement le titre d'*Ars veterinaria*, et de *Mulo medicina*. *Charles Estienne*, qui l'a traduite en français en 1563, donne le nom seul de *vétérinaires* à ceux qui ont écrit sur cette science ou qui la pratiquent.

Bourgelat lui-même, en appelant les Écoles qu'il avoit instituées, des *Écoles vétérinaires*, et non des *Écoles de vétérinaire*, ou *d'art vétérinaire*, ou de *médecine vétérinaire*, et en se servant également de ces dernières expressions, avoit suivi la marche des Latins, de *Massé* et de *C. Estienne*.

Au surplus, cette expression, précédée de l'article *le* ou *la*, pour exprimer la science et celui qui l'exerce, dont nos Dictionnaires donnent plusieurs autres exemples, a continué d'être employée; et quoiqu'elle ne se rapporte qu'à une partie de nos animaux, elle a été généralement adoptée pour tous. On l'a même préférée aux mots *zooïatrique* (ζωοϊατρική),

et *zooiatre* (ζωιατρος), qui avoient été proposés depuis, et qui s'appliquent à tous les animaux; mais, sans doute, ils ont paru ou trop généraux, ou trop savans, ou trop durs.

Il résulte de ce qui précède :

1^o. Que le mot *hippiatrique*, signifie la *médecine des chevaux*, et le mot *hippiatre*, le *médecin des chevaux*;

2^o. Que le mot *vétérinaire*, signifie également la *médecine des animaux*, et le *médecin des animaux*;

3^o. Que le latin, qui n'a point d'articles, prend *veterinaria* au féminin et *veterinarius* au masculin; tandis que dans le français c'est l'article seul qui indique le féminin ou le masculin (*la vétérinaire*, *le vétérinaire*), comme plusieurs autres adjectifs et substantifs de notre langue;

4^o. Que le mot *maréchal* n'appartenoit point originairement à celui qui ferre et qui panse les chevaux;

5^o. Qu'il est devenu, par le laps de temps et par l'usage, synonyme de celui d'*hippiatre* et de *vétérinaire*;

6^o. Que, par conséquent, c'est un pléonasme de laisser ensemble les mots *maréchal* et *vétérinaire*, à moins d'adjoindre au premier le mot *ferrant* (*maréchal-ferrant*), qui indique une

des branches de la science, et comme le font actuellement les vétérinaires qui ont des ateliers de forge et de ferrure;

7°. Que le mot *maréchallerie* n'est plus relatif à l'écurie qu'autant qu'il est synonyme de celui de *vétérinaire* (*la maréchallerie*, *la vétérinaire*); mais qu'aujourd'hui que l'on lui donne une acceptation qui le rapproche davantage du *maréchal-ferrant*, et qu'on dit : un *atelier de maréchallerie*, un *établissement de maréchallerie*, on ne le diroit pas et on ne l'entendroit pas dans le même sens d'un *établissement de vétérinaire*.

8°. Enfin, que le mot *médecin* appartenant également à l'*hippiatre*, au *vétérinaire* et au *maréchal*, sans autre désignation, c'est encore un pléonasme que d'ajouter le mot *médecin* au dernier seulement, pour établir une différence qui n'existe point dans le fait. Le *médecin-hippiatre*, le *maréchal-vétérinaire*, le *médecin-maréchal* et le *médecin-vétérinaire* sont absolument les mêmes.

Imprimerie de Madame HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE
rue de l'Éperon, n°. 7, — Novembre 1816.)